

**L'impact du passage au système comptable et financier SCF
sur la qualité de l'information comptable****The impact of the transition to the accounting and financial system SCF
on the quality of accounting information****Mehar Louiza**Université Mouloud Mammeri - Tizi Ouzou (Algérie), louiza.mehar@ummtto.dz**Reçu:** 09/03/2022**Approuvé:** 22/04/2022**Publié:** 10/05/2022**Résumé:**

Suite à l'accélération du processus d'harmonisation internationale des normes comptables, les différents utilisateurs de l'information comptable ont remis en cause la transparence et la crédibilité des informations financières mises à la disposition des investisseurs. La production et la divulgation de l'information financière représentent un lien important entre les normes IFRS et la qualité de d'entreprise. Ces normes sortent du cadre purement comptable pour toucher aux exigences des entreprises. Sur la base d'une étude qualitative, nous essayerons de vérifier l'impact de l'adoption du système comptable et financier SCF sur la qualité de l'information comptable fournie par les entreprises. D'abord, nous montrerons les avantages à attendre de l'application du SCF.

Nous nous interrogerons ensuite sur les conditions à remplir pour que ces avantages se matérialisent effectivement et sur les limites de ces normes.

Mots clés: les normes comptables internationales (IFRS), Système Comptable Financier (SCF), la qualité de l'information comptable.

Jel Classification: M41, L15.

Abstract:

Following the acceleration of the process of international harmonization of accounting standards, the various users of accounting information have called into question the transparency and credibility of the financial information made available to investors. The production and disclosure of financial information is an important link between IFRS standards and business performance. These standards go beyond the purely accounting framework to affect the requirements of firms. Based on a qualitative study, we will try to verify the impact of the adoption of the SCF accounting and financial system on the quality of accounting information provided by firms.

First, we will show the benefits to be expected from the application of the SCF. We will then examine the conditions that must be met for these advantages to actually materialize and the limits of these standards.

Keywords: international financial reporting standards (IFRS), Financial Accounting System (SCF), the quality of accounting information.

JEL Classification: M41, L15.

1. Introduction:

Les scandales financiers dans le monde entier ont révélé la défaillance des mécanismes de contrôle d'entreprise qui n'ont pas pu empêcher les agissements répréhensibles de certains dirigeants. Ainsi, la sophistication croissante de l'information comptable et financière n'a pas permis de déceler à temps la situation catastrophique des entreprises concernées.

C'est dans ce contexte que l'Union Européenne a annoncé sa décision de rendre l'application des normes comptables internationales (IFRS) obligatoire pour toutes les sociétés cotées à partir de 2005. Cette disposition a été anticipée par plusieurs pays émergents. De sa part, l'Algérie a élaboré un nouveau système comptable appelé Système Comptable Financier (SCF) mis en place à partir de 2010. Le SCF vient pour remplacer le Plan Comptable National (PCN) de 1975.

Le SCF comprend un cadre conceptuel explicite inspiré du référentiel comptable international de l'IASB (International Accounting Standards Board) sans une étude préalable des besoins effectifs des entreprises algériennes. Le but de cet article est de montrer comment la généralisation des IFRS en Algérie peut contribuer à améliorer la performance des entreprises Algériennes.

Dans cet article, nous nous intéressons à l'impact des normes comptables sur les entreprises et en particulier sur leur performance. Nous essayons de mettre en évidence les enjeux de la mise en oeuvre des normes comptables internationales sur le processus de l'amélioration de la performance des entreprises. Notre question de recherche est donc : l'adoption des normes IFRS a-t-elle eu un impact sur la qualité de l'information comptable ?

Après avoir défini le rôle informationnel des données comptables, nous montrerons les avantages à attendre de l'application des normes comptables internationales et le SCF. Nous chercherons ensuite, à travers une étude qualitative, à étudier l'impact de cette application sur l'amélioration de la qualité de l'information comptable des entreprises en Algérie.

2. Le rôle informationnel des données comptables:

Les dirigeants doivent disposer de systèmes de collecte et de maîtrise de l'information et doivent la communiquer. En fait, Il existe deux dimensions différentes liées à l'information. La première est liée à la capacité de maîtriser l'information. La seconde est liée à l'usage que l'on fait de cette information. Il nous semble que ces deux dimensions sont rarement articulées alors que, pourtant, c'est cette articulation qui fait vraiment débat.

L'information comptable publiée par les entreprises représente l'une des mesures principales de performance de l'entreprise. Les différentes parties prenantes utilisent le contenu de ces informations pour évaluer l'efficacité de la gestion. Les dirigeants tentent de «communiquer» ou à «signaler» aux partenaires de la firme un certain nombre d'informations sur la qualité (plus ou moins bonne) de cette dernière, par le biais de politiques comptables appropriées.

L'information comptable doit donc permettre aux tiers de s'aviser de l'intérêt de la transaction et les risques encourus. Selon Charreaux (2009), la production de l'information est coûteuse et n'a de sens, dans une logique d'efficience, que si les gains induits sont

supérieurs aux coûts associés. Dans cette représentation, la production d'information comptable et sa diffusion influencent le processus de création et de répartition de la valeur en intervenant dans la formation des contrats et les transactions.

3. La normalisation comptable internationale:

Aujourd'hui, le nombre de pays imposant ou autorisant l'utilisation des IFRS ne cesse de croître. L'IFRS Foundation en dénombre 166 grâce à l'enquête qu'elle diligente en continu sur son site "ifrs.org" afin d'apprécier le degré de diffusion de son référentiel dans l'économie mondiale. Malgré ces avancées importantes rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que les IFRS sont le référentiel mondial.

3.1. Les conditions nécessaires à l'application des IFRS:

La création d'un référentiel international répond à un besoin d'harmonisation des pratiques comptables et de reporting dans un objectif de transparence de l'information financière. Pour que cette application soit efficace, deux conditions doivent être respectées:

- Les IFRS ont introduit une modification profonde et considérable des pratiques comptables, ce qui a provoqué une importante demande de formation. Les professionnels de la comptabilité doivent fournir un grand effort pour assimiler les nouvelles règles généralement plus techniques et plus détaillées que les réglementations nationales. Cette formation va éviter que l'adoption des IFRS dans les réglementations nationales soit plus théorique que réelle (Chamisa, 2000).
- Les entreprises qui déclarent ses états financiers conformément aux IFRS doivent appliquer toutes ces normes dans leur intégralité (IAS 1). Cette application doit être contrôlée par les auditeurs pour détecter tout traitement non conforme à ces normes. Plusieurs recherches ont montré, que les états financiers des clients des grands cabinets internationaux étaient les plus conformes aux normes IFRS.

3.2. Les avantages des IFRS:

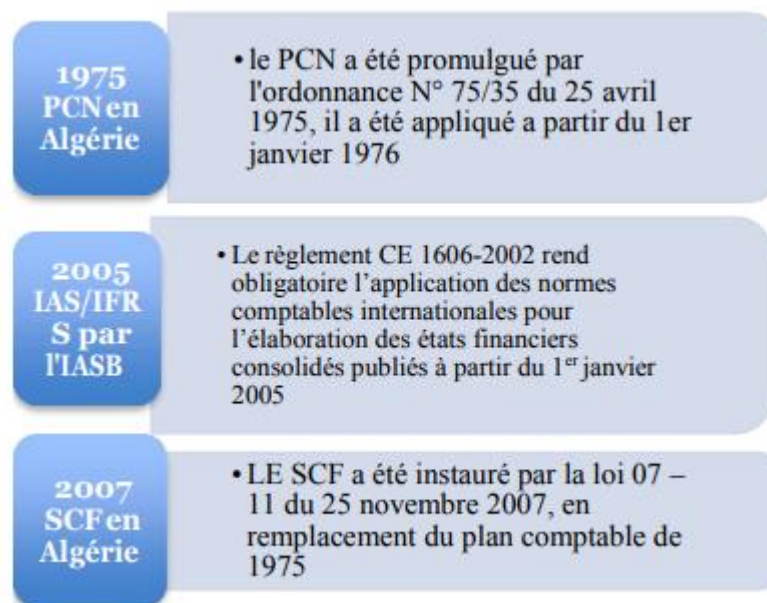
Selon Raffounier (2004), l'application des IFRS présente plusieurs avantages:

- Les IFRS sont orientées vers la satisfaction des besoins d'information des investisseurs. Ces normes sont le plus souvent basées sur une analyse économique des fondements de la valeur des entreprises et privilégient donc la fourniture d'informations utiles à la prévision des flux de trésorerie (IAS1, art. 7);
- Ces normes comprennent une longue liste d'informations à publier en complément de celles contenues dans le bilan et le compte de résultat. Elles exigent la transparence par un volume d'informations largement supérieur à celui adopté par les réglementations nationales. La règle comptable cherche à donner au résultat une information spécifique que seule la « comptabilisation » des flux réels n'a pas. Elle représente donc sa qualité, sa raison d'être. Le résultat est sensé donner une image fidèle de l'entreprise, de sa santé et de sa pérennité qu'aucun autre indicateur ne peut fournir.
- Les IFRS laissent peu de choix dans le traitement comptable des transactions pour éviter l'orientation des résultats dans un sens conformes à l'intérêt des dirigeants. Ces normes apparaissent comme des auxiliaires essentiels du gouvernement d'entreprise.

4. Évolution du système comptable Algérien:

L'Algérie comme les autres pays du monde, a dû faire évoluer son système comptable pour l'adapter aux changements de son environnement juridique et économique. Le Système Comptable Financier (SCF) est considéré comme un système comptable du référentiel comptable de l'IASB (International Accounting Standards Board). Cette inspiration ne l'empêche pas d'avoir une stratégie de normalisation comptable qui lui laisse une relative autonomie. Le système comptable algérien a connu une évolution nécessaire pour s'adapter à l'environnement international. Cette évolution est résumée dans la figure N°1.

Figure N° 1. Évolution du système comptable Algérien dans une perspective normative internationale



Source: Belaroui & Belkharroubi (2018), p88.

La décision de la réforme a été prise par le ministère des finances par l'intermédiaire du CNC, sous influence internationale de la banque mondiale. Chamisa (2000, p 271) considère que: « les pays en voie de développement n'ont pas la capacité d'élaborer des normes comptables et par conséquent ils n'ont pas leurs propres règles comptables ».

5. La normalisation de l'information et sa qualité comptable:

Plusieurs auteurs ont cherché à inventer des variables pour résoudre le problème de la fiabilité des mesures comptables, il s'agit de définir les situations pour lesquelles l'incitation à gérer le résultat ne fait pas de doute. Compte tenu des objectifs assignés aux normes IFRS, il est particulièrement intéressant d'évaluer leur impact réel sur l'amélioration de l'information financière et le bénéfice perçu par les analystes et les investisseurs.

L'effet positif des IFRS sur la qualité des chiffres comptables reste incertain. Certains travaux de recherches tels que Jermakowicz et al (2007), confirment l'amélioration qualitative au niveau des chiffres comptables suite à l'adoption des IFRS. Au contraire, Barth (2008) met en doute l'amélioration que les IFRS peuvent apporter à la qualité des chiffres comptables.

Ces études montrent que les normes IFRS sont fondées sur des principes assez flexibles qui donnent une grande marge de manœuvre aux dirigeants en ce qui concerne l'évaluation des données comptables (Christensen et al. 2009).

Raffounier (2004) montre que l'adoption des IFRS implique l'abandon partiel du principe du coût historique au profit de l'évaluation à la juste valeur. Même si cette évolution est, a priori, bénéfique dans la mesure où elle contribuera à rapprocher les chiffres comptables de l'évaluation boursière des sociétés.

Le dirigeant étant l'acteur principal dans le domaine de la gestion des résultats, son problème majeur est celui de la répartition de la rente de l'entreprise entre les différentes parties prenantes (les actionnaires, les banquiers, les salariés, les clients, les fournisseurs). Sur Les dirigeants ont la possibilité de favoriser l'intérêt d'une catégorie de parties prenantes, mais cela implique une augmentation de contestation par les autres parties prenantes.

6. Étude qualitative de l'impact des IFRS sur la qualité de l'information comptable:

Pour confronter notre vision des IFRS dans le processus de l'amélioration de la qualité de l'information comptable, nous avons réalisé 20 entretiens semi-directifs avec les différents responsables d'entreprises. Cette démarche qualitative s'est appuyée sur les conseils préconisés par Milles et Huberman (2003).

6.1. La démarche méthodologique:

La méthodologie adoptée se base sur une étude qualitative reposant sur un ensemble d'interviews. Cette méthode d'investigation est généralement utilisée dans les études des organisations. Selon Wacheux (1996), cette méthode peut donner la possibilité d'orienter l'entretien tout en laissant une liberté d'expression à l'interviewé.

L'objectif de l'entretien étant d'apprécier les points suivants :

- Disposer d'un certain nombre de témoignages variés et représentatifs d'entreprises sur l'impact du SCF sur la qualité de l'information comptable.
- Infirmer ou confirmer l'impact des IFRS/SCF sur la qualité de l'information comptable des entreprises.

En l'occurrence, la collecte de données a été réalisée via des entretiens semi-directifs. Nous avons réalisé vingt entretiens avec les différents responsables d'entreprises, dont 8 directeurs des finances et comptabilité, 6 commissaires aux comptes, 3 auditeurs, et 3 responsables de contrôle de gestion. L'intérêt essentiel de cette méthode est d'avoir accès à un ensemble d'explications fournies par le responsable de la production de l'information comptable lui-même ainsi que les différents contrôleurs internes et externes. Nous avons donc axé notre analyse sur ce faisceau explicatif, particulièrement riche d'enseignements pour la compréhension des comportements en matière de gestion des résultats.

La limite essentielle réside dans la volonté délibérée de ne pas « brusquer » l'interlocuteur. Les entretiens ont été réalisés sur le lieu de travail en 2019. La durée de l'entretien varie entre 30 minutes et 45 minutes. Des prises de notes sont effectuées lors de la conduite de ces entretiens. Cette étape nous a permis de construire un modèle plus approprié pour identifier les améliorations liées à l'application des normes comptables.

6.2. Les caractéristiques des personnes interrogées:

Notre étude s'appuie sur vingt entretiens réalisés auprès de trois types d'interlocuteurs : les directeurs des finances et comptabilité, les contrôleurs internes et les contrôleurs externes. La personne la plus habilitée à nous renseigner sur les motivations et les moyens de gestion des résultats est le responsable de la société (Stolowy et Breton, 2003). Les responsables occupent des postes de direction (financière et comptable) ou de contrôle différents. Cette diversité de fonction nous a permis d'identifier l'impact de l'application du SCF sur la qualité de l'information comptable produite par les entreprises. La répartition des interviewés par fonction est présentée dans le tableau N°2 ci-dessous.

Tableau 2 : Le récapitulatif des interviewés

| La fonction | Nombre | Ancienneté | CODE |
|---|--------|------------|--------|
| - Directeurs des finances et comptabilité | 8 | 10-20 ans | I1-8 |
| - commissaires aux comptes | 6 | 15-30 ans | I9-14 |
| - responsables de l'audit interne | 3 | 8-10 ans | I15-17 |
| - Directeur du contrôle de gestion | 3 | 7-8 ans | I18-20 |
| Total | 20 | | |

Source : établie par l'auteur.

7. Analyse des résultats:

L'objectif de la recherche est d'évaluer l'impact de l'application du SCF sur la qualité de l'information comptable, cerner les insuffisances du SCF, et proposer des pistes pour son amélioration.

Nos résultats peuvent être regroupés sous trois principaux en-têtes. Le premier concerne l'impact du passage du PCN au SCF sur les différents utilisateurs. Le second regroupe les autres aspects techniques liés aux IFRS mais ayant un impact majeur tels que la juste valeur et l'impôt différé. Le troisième synthétise l'implication des IFRS et du SCF dans l'amélioration de la qualité de l'information comptable.

7.1. L'impact du passage au SCF

Plusieurs difficultés ont été soulignées par les interviewés surtout pour les PME. Nous pouvons citer:

I7: "Lors du passage au SCF, certaines entreprises ont suivi une stratégie prédéfinie par un groupe de travail, accompagnée par un expert comptable spécialiste en SCF et en normes IFRS".

I3: "le passage vers le SCF représente pour certaines entreprises, un simple transfert des comptes PCN vers les comptes SCF".

I9: " Le passage au SCF a provoqué une importante demande de formation. Compte tenu du retard pris dans la formation des experts comptables, ce passage est resté théorique plus que réelle".

I4: "Compte tenu de la haute technicité des normes et de l'insuffisante formation des producteurs et des utilisateurs des comptes, le risque d'établir des états financiers erronés était grand".

I5: " Nous avons engagé des experts-comptables pour former l'ensemble du personnel, nous avons aussi acheté des nouveaux logiciels pour s'adapter aux nouvelles exigences du SCF/IFRS, la charge financière était donc conséquente".

I13: "Il s'agit d'un système qui s'inspire d'un référentiel international qui évolue davantage, après toutes ces années, aucun changement n'a été enregistré pour le Scf. il est impérative de revoir certaines dispositions du SCF pour le rendre plus homogène".

I14:" Le passage au SCF se traduit, pour certaines entreprises, par une meilleure implication des directions opérationnelles et par un meilleur dialogue transversal. Pour d'autres entreprises, la convergence est en cours, notamment entre les systèmes d'information comptable et les systèmes d'information opérationnels".

Pour résumer, nous pouvons constater que, bien que le SCF soit inspiré des normes comptables internationales, cela ne veut pas dire qu'il est maîtrisé dans sa compréhension et son application. Plusieurs difficultés ont été soulignées par les entreprises (surtout les PME) suite à l'application du SCF, il s'agit principalement des coûts insurmontables supportés par ces entreprises pour former le personnel et acquérir des nouveaux logiciels.

7.2. L'utilisation de la juste valeur:

Pour la plupart de nos interlocuteurs, la « juste valeur » apparaît comme une notion conceptuelle complexe et floue :

I13: " Selon le SCF, le coût historique pour certains éléments inscrits dans les états financiers constitue le traitement de référence, mais la notion de la juste valeur est une notion récurrente et elle apparaît dans de nombreuses normes".

I17: " Les éléments d'actifs, de passifs, de produits et de charge sont enregistrés en comptabilité et présentés dans les états financiers au coût historique. Cependant des actifs et passifs particuliers tels que les actifs biologiques et les instruments financiers sont valorisés à la juste valeur".

I8: " La juste valeur est le Montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissants dans des conditions de concurrence normales.

I2: " à ma connaissance, la juste valeur a eu une incidence pour la valorisation des actifs biologiques seulement".

Un des choix conceptuel essentiel des IFRS est de privilégier la juste valeur par rapport au coût historique. Par contre, Notre référentiel comptable (SCF) repose sur le modèle du coût historique comme traitement de référence, mais quelques normes imposent le recours à la juste valeur, d'autres l'autorisent sans l'imposer. Ce caractère conceptuel de la juste valeur est apprécié de deux manières (Beau&Pigé, 2007):

- Un élément positif: il s'agit du cadre dans lequel on recherche des solutions, et cela rappelle la notion d'image fidèle;

- Un élément négatif: cela ne donne pas de solutions concrètes pour valoriser les actifs et il manque des solutions techniques.

L'ajustement à la juste valeur n'a pas été très important et la notion de juste valeur n'a pas revêtu une importance démesurée dans la majorité des entreprises. Les deux domaines qui ont subis une forte incidence de la juste valeur sont : la valorisation des actifs financiers et les actifs biologiques.

7.3. Le basculement opéré en matière d'impôt différé

En ce qui concerne les impôts différés, et par rapport au PCN, la nomenclature des comptes du SCF est caractérisée par l'introduction de nouveaux comptes. Les interviewés n'ont pas signalé un changement significatif après l'application du SCF.

I1: "le SCF présente les mêmes éléments que la norme IAS 12, mais ce dernier reste à ce jour peu interprété en matière d'impôt différé par rapport au modèle de référence "

I2: " l'impôt différé résulte de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif"

I3: " l'impôt différé n'est pas un nouveau concept, comme bon nombre d'utilisateur le pense. Cet impôt été utilisé dans le PCN, mais sous des comptes différents".

Pour Olivero & Trabelsi (2008) « La comptabilisation des impôts différés constitue un point de divergence en passant d'un système comptable à un autre ». En effet, le SCF a apporté des modifications aux niveaux des comptes en 2007. Ce changement a profondément bouleversé les habitudes enracinées des utilisateurs du PCN, qui considèrent le concept "impôt différé" comme étant nouveau et étranger à eux, alors que ce concept est familier.

7.4. L'impact des réformes sur la qualité de l'information comptable

Selon Raffounier (2004), la qualité de l'information comptable pourraient être affectés par la haute technicité des normes comptables, le conseil d'administration s'en remettant entièrement à l'avis du comité d'audit. Il est même à craindre que ce dernier n'ait pas toujours la compétence nécessaire pour discuter l'interprétation que le service comptable et les auditeurs auront fait des IFRS. Pour les interviewés, l'adoption des normes comptable ne freine pas nécessairement la manipulation des résultats.

I1:"En reconnaissant servir toutes les parties prenantes dans l'entreprise, le SCF assure une bonne surveillance des dirigeants par les actionnaires";

I2: " Le contrôle des parties prenantes sur les dirigeants peut s'exercer à travers une évaluation de la pertinence des décisions, et non seulement à travers les politiques d'incitation".

I3: "la pertinence de la comptabilité s'apprécie par la relation qui existe entre l'évaluation comptable de l'entreprise et celle faite par le marché. Autrement dit, la qualité des normes se mesure par la corrélation entre la rentabilité comptable et la rentabilité du marché".

I10: " L'adoption du SCF n'a pas impliqué nécessairement la crédibilité des états financiers, la conformité du SCF aux IFRS est restée plus théorique que réelle".

I20: " Pour que le respect du scf soit effectif, il faudra exiger un contrôle de l'application et de s'opposer à tout traitement non conforme à ce système".

I11: "Globalement, l'implication des administrateurs est très variable. Dans certaines entreprises, le comité d'audit a suivi de près tout le processus de passage au SCF. Dans d'autres, aucun suivi n'a été imposé".

I17: "on a observé une augmentation du volume d'informations transmises aux administrateurs".

Dans le même sens, Beau&Pigé (2007) soulignent que " l'impact durable des IFRS reste pendante. En effet, à court terme, si l'on met de côté l'incidence du processus de changement de référentiel, il ne semble pas que le processus de reporting à destination du conseil d'administration ait été profondément affecté. Il a été adapté pour tenir compte de l'évolution de la définition de certains ratios ou indicateurs, mais l'évolution est restée à un niveau technique. On observe cependant une augmentation du volume d'informations transmises aux administrateurs".

Sous la pression de divers acteurs du marché, les entreprises se sont engagées dans des politiques d'information afin de satisfaire de nouvelles exigences. Elles se trouvent donc obligées d'améliorer leur communication financière. Les rapports annuels diffusés par les entreprises proposent une offre croissante d'informations qui couvre les besoins en matière de gouvernement d'entreprise. Les états financiers contenus dans ces rapports peuvent servir d'outils de contrôle de la bonne exécution des contrats entre la firme et ses partenaires d'une part. Et contribuent à l'efficacité du marché d'une autre part.

8. Conclusion:

Depuis sa promulgation en 2007, et son entrée en vigueur en 2010, le système comptable financier (SCF) est sujet à de multiples débats quant à la pertinence, la portée ou encore les difficultés d'application pratique. En effet, Le SCF s'est inspiré des normes IFRS qui sont destinées aux sociétés et groupes de sociétés cotées en bourse. Ce nouveau système comptable d'application obligatoire n'a connu aucune évolution, alors que les IFRS sont en mouvement perpétuel. De plus, le SCF ne s'adapte pas avec l'environnement économique et comptable de l'Algérie du fait que la quasi-totalité des entités qui composent le tissu économique de l'Algérie est représentée par des petites et moyennes entreprises (PME).

Dans la plupart des scandales récents, la manipulation des états financiers n'aurait pas été possible sans des défaillances du système de gouvernement d'entreprise, Cette défaillance concerne à la fois le manque de curiosité des administrateurs et l'incompétence du comité d'audit. Dans ces conditions, il est clair que l'adoption des IFRS/ SCF ne suffira pas à empêcher le renouvellement de tels scandales.

Si la normalisation de l'information comptable et la standardisation des processus de collecte et de traitement de l'information contribuent à une meilleure production de l'information comptable, il est également nécessaire de souligner les limites et les dangers d'un tel processus de contrôle. Il convient donc d'approfondir ce domaine de recherche à travers de nouvelles études de cas.

9. Références

- **Livres:**
- Milles, M. B. et Huberman, A. M, **Analyse des données qualitatives**, 2 édition Hlady Rispal, trad, Belgique, 2003, pp 43-89, (Ouvrage original publié en 1994 sous le titre Qualitative Data analysis : An expanded sourcebook. Thousand Pasks, CA : Sage publications).
- Wacheux. F. (1996), **Méthodes qualitatives et recherche en gestion**, Economica, France.
- **Articles de revue:**
- Barth M, **Global Financial Reporting: Implications for U.S Academics**, The Accounting Review 2008, pp1159–1179.
- Belaroui S, Belkharroubi H, **Le passage d'un paradigme comptable « Plan Comptable National » à un autre « Système Comptable Financier »: cas de l'IAS 12 en Algérie''**, International Journal of Business & Economic Strategy, Vol 7,2018, pp 87-91.
- Chamisa E., **The relevance and observance of the IASC standards in developing countries and the particular case of Zimbabwe**, The International Journal of Accounting, vol. 35, 2000, pp. 267-286.
- Charreaux G., **Gouvernement d'entreprise et comptabilité**, (nouvelle version révisée et augmentée), in B. Colasse (dir.), Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, 2e édition, mars 2009, pp 861-875.
- Jermakowicz et al, **The Value Relevance of Accounting Income Reported by DAX-30 German Companies**, Journal of international accounting, Volume 18, Issue 3,2007, PP: 151-246.
- Shleifer, A., and Vishny, R., **Large shareholders and corporation control**, Journal of Political Economy, Vol.94, 1986, pp 461-488
- Stolowy H et Breton G, **A framework for the classification of accounts manipulations**, cahier de recherche ,HEC.2003.
- Olivero B et Sbei T, **Analyse de l'effet des impôts différés sur le contenu informationnel du résultat : cas des firmes utilisant les normes internationales et les normes américaines**, la comptabilité, le contrôle et l'audit entre changement et stabilité, 2008, pp 122-135.
- **Rapports:**
- Rapport OCDE (2004), **Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE**, organisation de coopération et de développement économique, p17.
- **Articles du séminaire:**
- Raffounier B, **La contribution des IFRS au gouvernement d'entreprise : Apports et limites**, conference paper, University of Geneva, 2004, pp 1-16.
- **Sites Internet:**
- <https://www.ifrs.org/use-around-the-world/use-of-ifrs-standards-by-jurisdiction/#analysis-of-use-of-ifrs-standards-around-the-world>

10. Annexes:**Questionnaire:**

1) Présentation rapide de l'objectif de l'entretien, de la personne assurant l'entretien et du mode d'exploitation de l'entretien.

2) Le SCF : approche générale

2.1) Après des années d'utilisation du SCF, quels sont les difficultés constatés ?

2.2) Quels sont pour vous les thèmes dominants des IFRS, ceux qui posent question, notamment par rapport à votre entreprise et à son activité ?

3) Les IFRS en tant que problématiques techniques

3.1) La juste valeur peut être appliquée dans certains cas dans le référentiel IFRS, quelle incidence cette nouvelle notion a-t-elle eu sur votre entreprise ?

3.2) Comment définiriez-vous la juste valeur ?

3.3) Comment l'introduction du terme impôt différé a-t-il modifié le résultat fiscal ?

4) De manière générale : le SCF et la qualité de l'information comptable

4.1) L'impact de l'application du SCF est-il plutôt négatif, ou plutôt positif, sur la qualité de l'information comptable de votre entreprise ?

4.2) Les IFRS favorisent-elles la prise de décision ?

4.3) Que faudrait-il inclure dans le SCF pour favoriser une meilleure production de l'information comptable.